

Arrêté N° 2021- 228

La Présidente de l'Université Lyon 2,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2, L613-3, L613-4, R613-32 et suivants relatifs à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur ;

Arrêté :

Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience relatif au MASTER 2 MANAGEMENT DE L'INNOVATION - MANAGEMENT CARRIÈRES D'ARTISTES, est constitué conformément au tableau joint au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Fait à Lyon, le 11/10/2021

Pour La Présidente,
La Vice-présidente en charge de la
formation

Marie-Karine LHOUMME



COMPOSITION DU JURY DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

ANNEE 2020 - 2021

Intitulé exact du diplôme :

Master 2 Management de l'innovation – parcours Management carrière d'artistes

	Nom, prénom	Qualité :
Président du jury	Nicolas Chaigneau	Professeur d' Economie (Lyon 2)
Enseignant-chercheur Titulaire	Véronique Dutraive	MCF d'Economie (Lyon 2)
Enseignant-chercheur Titulaire	Arthur N'gyuen	MCF de Gestion (Lyon 3)
Professionnel Titulaire	Eric Petrotto	Chef d'entreprise – intervenant professionnel dans la mention management de l'innovation
Professionnel Titulaire	Laura Depussay	Chargée de coordination socio-culturelle